

## **Le *Small Business Act* et la responsabilité sociale de l'entreprise**

**Sophie Robin-Olivier, Pr de droit privé et de droit européen, Université de Paris 1,  
Primal**

**Eric Pezet, Pr de Sciences de gestion, Université de Paris Ouest, Primal**

Résumé :

Le *Small Business Act for Europe*, adopté en juin 2008 et réexaminé en 2011 par la Commission européenne, oriente la politique européenne à l'égard des PME vers allègement des contraintes juridiques. Le traitement particulier accordé aux petites entreprises n'est pas nouveau dans la législation européenne, et spécialement dans la législation sociale, qui distingue les entreprises en fonction de leur taille. Cependant, le *Small Business Act* développe une logique différente : il se détache de l'organisation pour se concentrer sur l'environnement juridique de l'entrepreneuriat. Cet environnement doit être le plus léger possible pour permettre à l'entrepreneur de mener à bien son projet. Ce faisant, le *Small Business Act for Europe* reste évasif sur la protection des salariés qui sont pourtant l'une des "parties prenantes" de l'entreprise censée être prise en compte dans le cadre de la régulation des activités de l'entreprise par la voie de la "Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE)". La question se pose du rapport entre les principes défendus par le *Small Business Act for Europe* et ceux de la RSE, que l'Union européenne a inscrit conjointement au cœur de sa stratégie pour la croissance et la compétitivité.